
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 12 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 9.00533 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Attachés de Santé option: Santé Mentale, session 2019.

Ce sont :

ATTACHÉS DE SANTÉ EN SANTÉ MENTALE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAMOGO TERBSOM NESTOR	106161	26/02/80
2	DAO/DIKOUDOOGO SABINE	56587	31/08/78
3	DIPAMA YACOUBA	78565	31/12/77
4	GANAME MARIAM	201977	07/09/79
5	GBOPRO PALM SAMI	231864	04/04/82
6	KABORE/MANE MARCELINE	103130	11/02/73
7	NITTEMA/OUANGRAWA ELISABETH	41275	31/12/72
8	NOMBRE YAHAYA	51756	31/12/75
9	OUATTARA/YADA AMINATA	214806	31/12/73
10	SAWADOGO CALEB	117957	28/10/79
11	SAWADOGO NAFISSATOU	265338	19/08/82
12	SINKA ABIBATA	104600	05/09/78
13	TAMBOURA SOULEYMANE	108284	15/10/84
14	ZOANGA YOUSOUF	49620	03/12/76

Arrêté la présente liste à 14 nom(s).

ATTACHÉS DE SANTÉ EN SANTÉ MENTALE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général



Souleymane LENGANE